Informations sur l’adhésion

Conditions à remplir

L’adhésion est subordonnée :

- aux conditions d’éligibilité précisées dans les statuts de l’association, disponibles sur la page « Le GPX – Présentation » du site Web,

- et au versement effectif de la cotisation pour la saison concernée.

Elle est valable pour la saison précisée dans le formulaire, du 1er septembre au 31 août de l’année suivante, et le cas échéant, la fin de la saison en cours.

Précisions sur les catégories

Les catégories et montants correspondants sont indiqués dans le formulaire d’adhésion.

Les adhésions « couple » sont valables, sans supplément, pour les enfants de moins de 18 ans.